

Séance du 16 décembre 2022 à 19h00
à l'Hôtel-de-Ville

Le Président tient à s'excuser pour le vice de forme qu'il a fait lors de la dernière séance. Il est conscient de ne pas tout connaître et fait de son mieux mais s'excuse pour les erreurs qu'il a pu commettre.

Il informe que 3 nouvelles démissions lui sont parvenues ainsi qu'un postulat de Madame Céline Buache concernant le recyclage au niveau communal. L'ordre du jour doit donc être modifié.

Le département cantonal chargé des droits politiques a informé qu'il n'y aurait pas de votations cantonales le 12 mars. La prochaine votation aura lieu le dimanche 18 juin 2023.

Sous la Présidence de Monsieur Eric Clot, l'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Démissions et assermentations.
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Postulat de Madame Céline Buache.
8. Election de deux délégués à la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales.
9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 11/2022 relatif au budget pour l'année 2023 et vote.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Appel de sortie.
12. Agape à l'Auberge.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour modifié. Celui-ci est accepté à une large majorité (1 abstention).

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 35 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents. Il s'agit de M. Grégory Calpini, M. Olivier Deriaz, M. Steve Deriaz, Mme Yveline Guignard, M. Philippe Haldimann, M. Louis Molnar et M. Jean Quinche.

2. Démissions et Assermentations.

Monsieur le Président informe qu'il a reçu 3 lettres de démissions. En effet, Mesdames Carmen Conod, Marie Poncet Schmid et Monsieur Florian Musy ont remis une lettre de démission avec effet immédiat. Monsieur le Président en donne lecture.

Monsieur Eric Clot informe que désormais nous ne serons plus que 42 conseillers et qu'il n'y a plus de suppléants. Il passe ensuite à l'assermentation des nouveaux conseillers à savoir Monsieur Jean Deriaz, Monsieur André Georges et Monsieur Gilles Clémence. Il rappelle qu'avant d'entrer en fonction comme conseiller, la personne doit prêter serment selon l'article 5 du règlement du Conseil communal et selon l'article 88 de la Loi sur les Communes Vaudoises. Suite au serment prononcé par ces trois personnes, Messieurs Jean Deriaz, André Georges et Gilles Clémence entrent en fonction en tant que nouveaux Conseillers de Baulmes.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16.11.2022.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté à une large majorité (3 abstentions) avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

4. Communications du Bureau.

Monsieur le Président informe que comme ça n'avait pas été demandé lors de la dernière séance, il demande ce soir si les conseillers veulent nommer la commission pour la modification du règlement communal ou si le Bureau s'en charge.

Il informe que la démission de Madame Marie Poncet Schmid impacte la commission des finances et que celle de Monsieur Florian Musy impacte la commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales. D'entente avec Monsieur Daniel Margairaz, l'élection d'une 5ème personne ne se fera pas ce soir mais lors de la prochaine séance.

Par contre, 2 nouveaux membres seront élus ce soir pour la commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales vu qu'un point est déjà prévu à l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité.

Monsieur Julien Cuérel informe que la rue du Clos est à nouveau ouverte et que les travaux avancent bien et sans surprise. Les travaux de l'année prochaine auront lieu en fonction de la météo, des vacances scolaires (pour déranger le moins de monde possible) et de la mise à l'enquête pour le carrefour à la Tuilière en fonction des éventuelles oppositions.

Il informe également que l'année prochaine, les Montoies seront accueillis à Baulmes les 2 et 3 septembre.

De plus, l'Association 2021, qui a ses bureaux dans l'Hôtel-de-Ville, a fait un projet sur Baulmes pour l'année 2023 qui s'appellera Baulmes à travers les âges, semblable à celui qui avait été fait sur les Clées. Il y aura également une exposition dans l'Hôtel-de-Ville, du 16 mars au 16 avril, de 6 artistes et l'Association et la Commune se sont inscrits pour faire officiellement partie des journées du patrimoine qui se dérouleront, elles, les 9 et 10 septembre 2023 sur la base du travail qui a été fait par l'Association.

Donc, pour l'accueil de Mont-St-Sulpice, l'idée est de faire un peu la même présentation que pour ces journées du patrimoine. Il y aura un film documentaire sur Baulmes. Un parcours dans Baulmes serait proposé sur 8 lieux et à ces endroits, des petits films documentaires seraient réalisés et pour se faire, l'Association a besoin de personnes pour faire ces petites scénettes courant mai et juin 2023. Il faudrait entre 30 et 40 personnes. Une séance d'information est prévue le 18 janvier 2023 à l'Hôtel-de-Ville pour les personnes intéressées.

Le Président remercie Monsieur Cuérel.

6. Liste des prochains préavis.

Monsieur le Syndic informe qu'il n'y a pas de nouveau préavis.

7. Postulat de Madame Céline Buache.

Monsieur le Président rappelle les art. 59 et 61 du règlement communal et clarifie la marche à suivre.

Madame Buache donne lecture de son postulat.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Gérald Hürni félicite Madame Buache pour son initiative et encourage les conseillers à voter pour ce postulat qui pour l'instant n'engage à rien.

Madame Patricia Chambettaz soutient également ce postulat.

Monsieur Claude Deriaz propose de voter directement pour le renvoi immédiat à la Municipalité pour gagner du temps et les frais d'une commission.

Madame Buache dit qu'effectivement il faudrait accepter le postulat tel qu'il est et ne pas renvoyer à une commission.

Monsieur le Président passe donc au vote pour la prise en considération immédiate de la proposition et de la renvoyer à la Municipalité pour une étude dans un délai particulier de 3 mois.

Cette prise en considération immédiate est acceptée à une large majorité (2 avis contraires et 2 abstentions).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame Brigitte Lattion demande pourquoi ce délai de 3 mois et s'il est nécessaire.

Monsieur Eric Clot explique que selon le règlement, le délai de 3 mois est le délai standard et qu'il peut être prolongé à 1 année.

Madame Buache confirme que selon le règlement, le délai de 3 mois est le délai standard mais qu'il peut être prolongé.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Monsieur le Syndic demande la parole pour dire qu'un rapport sera fait. Quant au délai il ne sera peut-être pas de 3 mois. Mais il précise qu'ils transmettront leur rapport à une commission chargée d'étudier ce rapport et qu'il faut donc la nommer.

Monsieur Raphaël Buache propose que le Bureau nomme la commission.

Monsieur le Président informe que si des personnes sont intéressées à faire partie de la commission, qu'elles peuvent venir s'annoncer auprès de lui-même ou de la secrétaire.

8. Election de deux délégués à la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales.

Monsieur le Président précise que cette commission est nommée pour la législature soit jusqu'en 2026 et qu'il manque deux personnes. Il demande que les personnes intéressées s'annoncent.

Monsieur Domenico Giannini propose Madame Ariane Vittet pour le groupe des Démocrates.

Madame Brigitte Lattion se propose également.

Monsieur le Président passe au vote.

Mesdames Ariane Vittet et Brigitte Lattion sont élues à l'unanimité.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 11/2022 relatif au budget pour l'année 2023 et vote.

Monsieur le Président propose une marche à suivre qui est acceptée par les Conseillers.

Monsieur Daniel Margairaz, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

1. Administration générale

CHF 958'881.00 en charges CHF 179'800.00 en revenus

Monsieur le Président ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

2. Finances

CHF 620'263.00 en charges CHF 3'495'085.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments

CHF 1'831'851.30 en charges CHF 1'538'099.43 en revenus

La discussion est ouverte.

Monsieur Claude Deriaz demande par rapport au stand de tir pourquoi il n'y a pas de produit.

Monsieur Julien Cuérel explique qu'à l'époque ils encaissaient une redevance par coups tirés qui était très faible. Cela nécessitait de faire des décomptes pour presque rien. Ils ont donc annulé ça sachant que les Communes avaient pour obligation d'organiser les tirs obligatoires, ils ont décidé avec la société de tir que ces derniers s'occupaient d'organiser les tirs obligatoires et en contrepartie la redevance était annulée. La société Misterdam s'occupe également de l'entretien. La Commune paye le matériel et Misterdam fait les travaux nécessaires à l'entretien.

La parole n'est plus demandée.

4. Travaux

CHF 803'025.37 en charges

CHF 541'555.00 en revenus

La discussion est ouverte.

Monsieur Gérald Hürni demande ce qu'il en est pour la décharge des ordures ménagères et la décharge contrôlée qui légalement ne devraient faire ni bénéfice ni déficit. Il demande si le prix de ces services ne devrait pas être revu à la hausse.

Monsieur Julien Cuérel confirme que l'élimination des ordures ménagères ne doit pas être financée par les impôts. Selon lui, les taxes prélevées ne financent pas l'élimination des ordures ménagères mais précise que tous les éléments qui figurent dans les comptes ne doivent pas être pris en compte et considérés comme devant être financés par la taxe.

La parole n'est plus demandée.

5. Instruction publique et cultes

CHF 1'914'205.65 en charges

CHF 1'022'600.00 en revenus

La discussion est ouverte.

Monsieur Claude Deriaz demande si avec des temps pleins on n'arriverait pas à lisser les charges personnelles tant à l'administration qu'au CVE.

Monsieur Julien Cuérel répond que sur le total des heures à l'année qui sont nécessaires ça ne va rien changer.

La parole n'est plus demandée.

6. Police

CHF 180'219.51 en charges

CHF 17'600.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale

CHF 521'488.67 en charges

CHF 2'000.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Monsieur Daniel Margairaz donne lecture de la fin du rapport.

La discussion sur l'ensemble est ouverte.

Monsieur Gérald Hürni dit que l'augmentation du taux hypothécaire bien détaillée dans ce budget se monte pour 2023 à près de CHF 100'000.00. Il sait qu'il n'y a rien d'étonnant à cela mais il revient sur la théorie que lui avait fait un Municipal qu'il avait interpellé il y a 4 à 5 ans sur la masse des investissements que la Commune prévoyait. Il avait clairement répondu ceci : « Tu n'y comprend rien Gérald, tu n'es plus à la mode. Plus on emprunte, plus on gagne de l'argent. » Monsieur Hürni a raconté cette petite anecdote pour rendre tout le monde attentif à l'état des finances de notre commune. Bien que l'on nous explique que notre autofinancement est bon et qu'il ne faut pas s'inquiéter, Monsieur Hürni s'inquiète. Car cette dette qui augmente il faudra bien la rembourser ou la financer d'une manière ou d'une autre. Et il ne voit pas comment le faire autrement que par une augmentation d'impôts.

Monsieur Domenico Giannini signale que la BNS a augmenté son taux directeur d'un demi-point hier et qu'il pense que ce ne sera pas la dernière augmentation. Il propose donc d'entamer des négociations pour le renouvellement par anticipation si c'est possible.

Monsieur le Syndic répond qu'il y a deux montants qui sont assez conséquents et qui représentent selon lui la moitié de la différence qui a été évoquée qui concernent des éléments qui sont auto-financés comme par exemple l'immeuble à la rue de la Gare. Concernant les taux ils sont en effet en train d'augmenter. Mais il y a 10 ans, les banquiers disaient qu'ils allaient augmenter alors qu'ils avaient continué à baisser. Aujourd'hui, il est possible de bloquer par anticipation pour 12 mois, mais ces taux bloqués par anticipation sont toujours à peu près 1 % plus élevés que le taux Saron. De plus, avec un taux Saron, les délais sont de 3 mois, donc si le taux venait vraiment à augmenter il y a la possibilité de bloquer le taux à ce moment-là.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur Eric Clot donne lecture de la conclusion du préavis à savoir :

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le projet de budget 2023 tel que présenté.

Il passe au vote.

Le budget est accepté à une large majorité (3 avis contraires et 3 abstentions).

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Domenico Giannini demande au groupe des Démocrates de se retrouver après la séance.

Monsieur Patrick Tharin demande concernant la crise énergétique annoncée et la demande de la part des Autorités Cantonales d'organiser un plan de rassemblement d'urgence, si la Municipalité a fait quelque chose et si oui, qu'est-ce qui a été fait. Il trouve surprenant de ne pas avoir vu un montant qui serait provisionné à cet effet.

Monsieur Julien Cuérel informe qu'il y aura bien un PRU qui sera à l'Hôtel-de-Ville. Les radios Polycom s'y trouveront. Il précise que nous avons la chance par rapport à d'autres communes d'avoir éventuellement un médecin qui sera présent. Il manque actuellement le groupe électrogène.

Cela ne figure pas au budget car il avait été fait avant de connaître les demandes des autorités.

Madame Annette Donnier demande comment la population sera informée de ces éléments concernant le PRU.

Monsieur Julien Cuérel répond que la gestion de la crise se fait par l'Etat Major et par le Canton et il faut que l'ensemble de la population soit informée de la même manière donc la communication devrait se faire directement de la part du Canton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 35 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

12. Agape à l'Auberge.

Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Clot

Myriam Deriaz